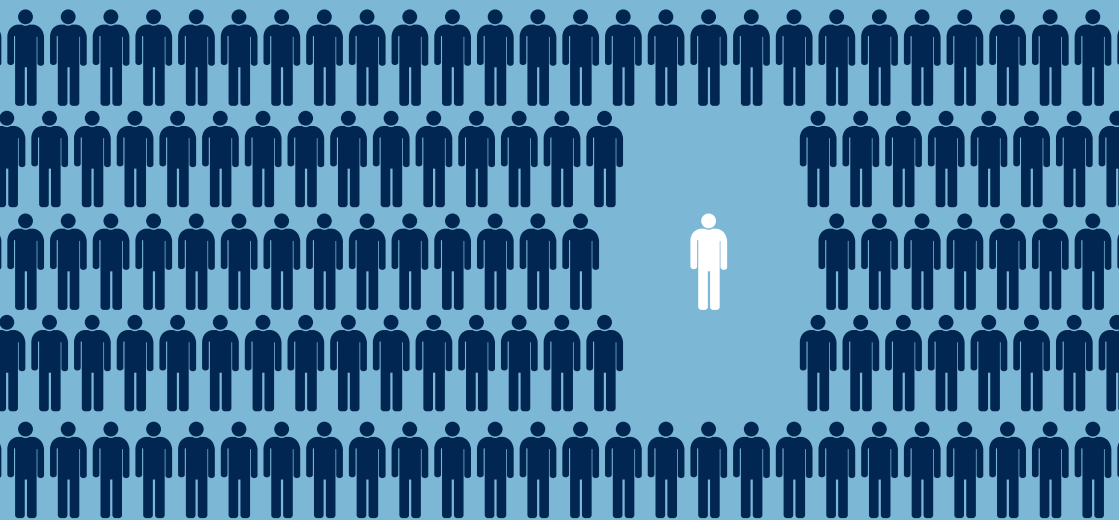


PLAN TERRITORIAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS 2018-2020



La Métropole Européenne de Lille est devenue, le 1^{er} janvier 2015, le chef de file de la Politique de la ville sur son territoire. À ce titre, les 26 quartiers prioritaires sont inscrits dans la stratégie globale du territoire métropolitain, afin de contribuer à son développement et à la réduction des inégalités territoriales.



La situation de relégation actuelle de ces quartiers est préoccupante. Elle engage notre responsabilité collective dans l'objectif de réduire les écarts de développement.

De nombreux acteurs institutionnels, économiques et sociaux sont déjà engagés et nous les en remercions vivement. Cela

se traduit par le lancement des emplois francs et de la Charte entreprises et quartiers qui ont vocation à changer le regard sur les habitants des quartiers et à favoriser leur insertion et aussi par des projets d'accompagnement portés par les associations. Les discriminations touchent particulièrement les habitants des quartiers prioritaires ; l'origine réelle ou supposée et le lieu de résidence de ces habitants ont des effets sur leurs parcours personnel et professionnel. L'accès aux stages, à l'apprentissage, au premier emploi, au logement et aux soins sont autant de domaines impactés.

Partant du constat qu'un rattrapage n'est pas suffisant afin de promouvoir une véritable égalité de traitement des habitants de notre territoire, la Métropole se dote, dorénavant, d'un Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations. La sensibilisation des différents acteurs concernés, l'accompagnement des victimes réelles ou supposées aussi qu'une communication dynamique sont autant de leviers d'actions pour prendre en compte ces situations.

Comme le soulignait le Comité Interministériel pour l'Égalité et la Citoyenneté du 6 mars 2015, « la citoyenneté c'est l'appartenance à une communauté de destin, et l'adhésion à des valeurs partagées, l'égalité, ce sont les mêmes opportunités données à chacun et les mêmes règles qui s'imposent à tous ». C'est ce qui guide l'action de la Métropole dans ce plan de prévention et de lutte contre les discriminations que nous avons voulu ambitieux.

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Anne Voituriez

Vice-Présidente déléguée à la Politique de la ville

Engagée en 2017, l'élaboration du Plan de prévention et de lutte contre les discriminations a mobilisé un nombre important de partenaires institutionnels et associatifs.

Cette mobilisation a permis de dégager quatre priorités :
l'emploi,
le logement,
la santé,
l'éducation/orientation.

Trois leviers d'actions :
la sensibilisation et formation,
l'accompagnement des publics,
la communication.

LES ACTIONS MISES EN PLACE EN 2017 - 2018

- Une formation à destination des chefs de projet Politique de la ville / Janvier 2017.
- Un cycle de qualification Accès aux droits et discriminations / Novembre 2017.
- Un appel à projets Lutte contre les discriminations / huit projets sélectionnés (une douzaine de structures concernées).
- Trois groupes de travail ont été mis en place : Accès au droit, Logement et Santé (juillet - novembre 2017).
- Partenariat avec l'Université de Lille dans le cadre du volet Logement.
- Invitation des ambassadrices santé au groupe de travail santé du 12 Janvier 2018.
- Participation à la réunion du conseil citoyen de Roubaix sur les discriminations 14 mars 2018.
- Promotion des emplois Francs en mars 2018.
- Lancement de la feuille de route éco-emploi dans les Quartiers de la politique de la ville en avril 2018.

LA VALIDATION DU PLAN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Validation du PTLCD en comité de pilotage du 20 avril 2018.
- Signature du PTLCD le 13 Juin 2018 en présence du Préfet délégué pour l'Égalité des Chances et le défenseur des droits.

LA MISE EN ŒUVRE DU PTLCD

LES LEVIERS D'ACTION DU PLAN TERRITORIAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.

La sensibilisation et la formation des partenaires

- 1 - Mobilisation des organismes de formation pour intégrer la prévention et la lutte contre les discriminations dans les formations des professionnels (CNFPT, Bailleurs sociaux, acteurs privés dans le cadre des démarches RSE...).
- 2 - Poursuite des cycles de formations et mise en place de séminaires et journées d'études thématiques à destination de l'ensemble des partenaires.
- 3 - Mise en place d'une soirée débat à destination des conseillers citoyens pour la présentation du plan de lutte contre les discriminations : automne 2018.

L'accompagnement des habitants

- 1 - Communiquer sur les modalités de saisine du Défenseur des Droits.
- 2 - Élaborer un guide pratique « accès au droit et discriminations » - dépliant et Affiche IREV Hauts de France.
- 3 - Définir une observation des discriminations sur le territoire métropolitain pour mieux comprendre les difficultés rencontrées par les habitants et lutter contre le sentiment d'injustice. Cet observatoire permettra de recenser les réclamations : s'assurer que chaque plainte et réclamation fassent l'objet d'un suivi (90 % des réclamations n'aboutissent pas faute de preuves). Orienter les actions de prévention sur certains secteurs et territoires.
- 4 - S'appuyer sur les structures associatives ressource du territoire.
- 5 - Faciliter la mise en réseau des acteurs associatifs et les accompagner dans le développement d'actions de prévention et de lutte contre les discriminations. Financement des structures associatives en 2017 (formation, ateliers, ...) et poursuite du financement dans le cadre du contrat de ville.

La communication vers les habitants et les professionnels

L'objectif est de donner tous les outils et les informations nécessaires aux habitants, aux associations et aux professionnels du territoire métropolitain améliorant l'accès au droit et la compréhension en matière de lutte contre les discriminations.

Cette communication passera par :

- 1 - **l'élaboration d'un guide métropolitain « prévention et lutte contre les discriminations »** en 2019. De nombreux outils existent sur le sujet, ce guide sera élaboré avec les partenaires engagés dans ce plan de prévention et de lutte contre les discriminations.
- 2 - **l'organisation d'un événement de prévention et de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme** fédérant l'ensemble des acteurs : habitants, professionnels, associatifs.

Le mois de mars est propice à cet événement puisque de nombreux acteurs sont déjà engagés :

Le 21 mars est la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

La Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme¹. Cette semaine organisée par l'Éducation Nationale et en partenariat avec la Délégation Interministérielle de Lutte Contre le racisme et l'antisémitisme constitue un grand temps fédérateur visant à promouvoir les valeurs et les principes fondamentaux de la République, de respect de l'égalité dignité des êtres humains, quelles que soient leurs origines, leurs conditions, leurs convictions. Son objectif est de sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées, à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de discriminations.

Le « Mois de l'égalité des chances » porté par la communication interne de la MEL a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des agents de la MEL aux inégalités et aux discriminations (femmes-hommes, handicap, discriminations liées à l'origine, ...).

¹ Elle associe l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique, dont les parents d'élèves et les personnels des établissements scolaires, les organisations étudiantes et lycéennes, ainsi que les associations complémentaires de l'éducation, en particuliers qui concourent à la lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

LES AXES THÉMATIQUES DU PLAN TERRITORIAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le volet logement du plan de prévention et de lutte contre les discriminations

- 1 - Affirmer l'engagement de tous les acteurs du logement pour l'égalité de traitement et la non-discrimination au logement. Élaboration d'une charte partenariale 2018.
- 2 - Poursuivre le développement des éléments de diagnostic, d'analyse, de compréhension et de partage entre acteurs des questions sur les discriminations : partenariat avec le Centre d'études et de recherches administratives politiques et sociales (CERAPS) de l'Université de Lille : atelier projet sur 16 mois à partir de septembre 2017. Analyse semestrielle des attributions de logements sociaux (Convention intercommunale d'équilibre territorial).
- 3 - Former les professionnels du logement (agences immobilières, organismes de logement social, associations d'insertion par le logement, gestionnaires de logements adaptés, réservataires de logement, acteurs des attributions de logement, associations de locataires,

acteurs de la politiques de la ville et propriétaires privés) : Sensibilisation/ Formation des acteurs du logement avec l'IREV Hauts de France 2018-2019. Journée d'études logement et discriminations 2018-2020.

- 4 - Développer l'information des demandeurs de logement sur les processus d'attribution depuis la demande jusqu'à l'attribution.
- 5 - Valoriser et développer les bonnes pratiques des acteurs du logement pour prévenir et lutter contre les discriminations et garantir l'égalité de traitement.
- 6 - Accompagner la mise en œuvre des objectifs d'équilibre territorial de la Convention Intercommunale d'Équilibre Territorial afin que ceux-ci soient bien compris par les demandeurs de logement et ne donnent pas lieu à des pratiques discriminatoires.
- 7 - Informer les personnes et accompagner l'accès aux droits liés à l'habitat : accompagner à l'accès au droit et diffusion du guide « lutter contre les discriminations dans l'accès au logement » de la Fondation Abbé Pierre². Renforcer l'information au public sur les processus d'attribution et les circuits de la demande.

- 8 - Associer à l'action les personnes et les associations agissant dans le domaine de la lutte contre les discriminations.
- 9 - Favoriser la synergie entre les professionnels (bailleurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé) pour une meilleure prise en charge sociale et psychologique des personnes).
- 10 - Mettre en place une instance de vigilance locale (quartiers prioritaires) pour traiter les réclamations de personnes s'estimant victime de discrimination.

Le volet santé du plan de prévention et de lutte contre les discriminations

- 1 - État des lieux des refus de soins et des difficultés d'accès aux soins de certains publics (s'intégrera dans le volet observation du Plan).
- 2 - Mise en place d'une journée d'étude : Santé et Précarité 2019.
- 3 - Sensibiliser et former les acteurs de proximité, les professionnels de santé et les usagers.
- 4 - Connaître ses droits : élaboration d'un guide métropolitain (Le Défenseur des droits élabore actuellement des outils à destination des professionnels de santé).

Le volet emploi du plan de prévention et de lutte contre les discriminations

Objectifs : comprendre et agir

- 1 - **Valoriser les parcours de réussite** et les créations d'initiatives économiques (création d'entreprises, d'emplois...) des habitants des territoires.
- 2 - **Engager les demandeurs d'emplois** des QPV dans des programmes d'emploi innovants tels que Permis Sport emploi, Squad emploi, charte entreprises et quartiers, start-up emploi, NQT...
- 3 - **Accompagner différents partenaires du territoire** (Communes, entreprises, associations) dans la réalisation des diagnostics RH diversité et des plan d'actions.
- 4 - **Former ces acteurs** aux pratiques d'embauche et de management sans discriminer sans discriminer.
- 5 - **Réaliser un baromètre** de la diversité tous les ans pour mesurer l'impact de nos actions.

Partenariat

- **Animer la mise en œuvre de cet engagement** dans le cadre d'une plateforme métropolitaine des acteurs de la diversité intégrant les communes, les entreprises, les associations. L'adhésion

² www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/guide_-_lutter_contre_les_discriminations_dans_l'accès_au_logement.pdf

LA GOUVERNANCE

autour de cette plate-forme ouvrira la perspective d'états généraux de la diversité de la charte et du label diversité.

- **Pilotage MEL**, en partenariat avec les communes, les entreprises, les associations. En cohérence avec l'ambition de responsabilité sociale (RS'MEL) et de la MEL en tant qu'employeur et pilote du contrat de ville (lien avec le plan territorial de lutte contre les discriminations-PTLCD).

- **Parties prenantes** : Etat (PDEC - Direccte, DRJSCS...), Pôle emploi, les Communes en QPV, les entreprises et réseaux d'entreprises (FACE, Réseau Alliances, NQT, Mozaïk RH ARELI...), CCI, MEDEF,...

Le volet éducation du plan de prévention et de lutte contre les discriminations

La démarche métropolitaine s'engage en 2018 avec :

1 - **La mise en place d'un groupe de travail spécifique « Éducation - Mixité sociale »** ayant pour objectif de définir

les conditions de réussite sociale et éducative dans un contexte de mixité sociale en forte tension (huit territoires définis à l'échelle de la MEL autour des réseaux d'éducation prioritaire).

2 - **La mise en place d'un groupe de travail « orientation professionnelle des jeunes »** : de nombreux outils et dispositifs sont mis en place pour améliorer l'orientation des jeunes. Il s'agira, dans le cadre du contrat de ville et de ce présent plan, de soutenir la construction du parcours Avenir des jeunes, notamment en améliorant le lien entreprises et écoles pour développer les séquences d'observation pour les élèves du cycle 4 des collèges ainsi que des stages qualifiants et professionnalisant (enseignement scolaire et supérieur). Cela s'inscrit dans le cadre de la priorité 1 « Créer des liens entre les jeunes et le monde économique », l'engagement « Une orientation, une formation, un métier » de la feuille de route « économie et emploi pour les quartiers prioritaires » de la MEL.

Le Plan d'actions du volet éducation du PTLCD fera l'objet d'actions spécifiques qui seront présentées fin 2018.

LE PLAN TERRITORIAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS S'APPUIE SUR LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

Un comité de pilotage annuel spécifique aux enjeux de la prévention et de la lutte contre les discriminations sera mis en place pour garantir le pilotage et le suivi des actions.

Il sera composé des membres de la gouvernance du contrat de ville et des acteurs impliqués dans la mise en place des actions. (Préfecture du Nord, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Département du Nord, Région Hauts de France, Tribunal de Grande Instance, Délégué régional du Défenseur des Droits, Conseil Départemental d'Accès aux Droits, Union Régionale de l'Habitat, IREV Hauts de France, ...).

Un comité de suivi régulier (une fois par trimestre)

- Porter la démarche de prévention et de lutte contre les discriminations dans son institution et avec ses partenaires.
- Valoriser les actions mises en place à l'échelle métropolitaine.
- S'organiser pour la mise en œuvre d'actions opérantes à destination des habitants.

Des groupes de travail thématiques Emploi, Logement, Santé, Éducation.

Si vous êtes intéressé pour participer aux travaux du Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations, contactez :

Déborah Facon

Chargée de mission politique de la ville
dfacon@lillemetropole.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Métropole Européenne de Lille

1 rue du Ballon CS 50749

59034 Lille Cedex

Tél : 03 20 21 22 23



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE